



A L L I A N C E

DES PROFESSIONNELS ET DES PROFESSIONNELLES
DE LA VILLE DE QUÉBEC



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec mettent en demeure la Ville de Québec

Québec le 23 septembre 2020 – Le récent changement du niveau d'alerte introduit des mesures additionnelles et cible certains secteurs d'activités et milieux où le risque de transmission est jugé plus élevé, c'est notamment le cas de la Capitale-Nationale.

Rappelons-nous qu'en juin 2020, le gouvernement adoptait le décret 689-2020 qui prévoit notamment que lorsqu'une prestation de travail peut être rendue à distance, le télétravail à partir d'une résidence principale ou de ce qui en tient lieu doit être privilégié.

Alors que les grandes entreprises et le Gouvernement du Québec favorisent toujours le télétravail afin d'éviter la propagation du virus dans les milieux de travail, la Ville de Québec (la Ville) a récemment exigé que certains employés, professionnels et fonctionnaires, effectuant des tâches reliées à des services « prioritaires » reviennent sur les lieux de travail. De plus, dans le contexte où le niveau d'alerte augmente et où les cas dans la Capitale-Nationale progressent « exponentiellement » (pour reprendre les propos du maire) elle maintient sa décision quant à la nécessité de leur présence sur les lieux de travail.

L'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec (ALLPPVQ) et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (SFMQ) dénoncent vivement cette position incohérente de la Ville. Une mise en demeure vient d'être signifiée à M. Luc Monty, directeur général de la Ville, pour exiger que celle-ci respecte le décret 689-2020 en favorisant et maintenant le télétravail lorsque la prestation de travail de ses employés peut être rendue à distance.

Paradoxalement, alors que M. Régis Labeaume, maire de Québec, tenait tout récemment les propos suivants :

« Depuis 2-3 semaines, tout le monde vit comme s'il n'y avait plus de virus. Il y a un mois, on était encore prudents. On était sur nos gardes. Et là, on ne l'est plus. On pense que c'est terminé. On pense que c'était juste fait (le virus) pour Montréal. Ben non. »

Le Service des ressources humaines de la Ville appliquait la notion de services « prioritaires » sans aucune distinction ou aucun exercice d'analyse sur la nécessité des activités en « présentiel ». Il nous apparaît pourtant évident que plusieurs tâches effectuées pour des activités « prioritaires » (pour ne pas dire la très grande majorité) peuvent se faire en télétravail, comme elles l'étaient au début de la crise de la Covid-19.

Parmi les activités et services jugés « prioritaires », les employés du Service des communications se doivent d'être au bureau un minimum de trois jours par semaine pour effectuer leurs tâches au téléphone ou à l'écran et ainsi tenir des réunions TEAMS assis à leur cubicule, dans un environnement partagé avec plusieurs autres collègues. Pourtant, au mois d'avril dernier, l'ensemble de leurs activités professionnelles était réalisé en télétravail, et ce, à la grande satisfaction des divers intervenants avec lesquels ils collaboraient. Il en est de même pour le personnel administratif du « 311 » qui doivent désormais se présenter sur les lieux du travail pour répondre au téléphone alors qu'ils ont pourtant été munis d'équipements particuliers au début de la pandémie pour pouvoir effectuer leurs opérations en télétravail.

Le télétravail doit être privilégié dans le contexte d'une pandémie sans précédent, qui exige que des mesures exceptionnelles soient prises pour protéger l'ensemble de la population. L'ALLPPVQ et le SFMQ partagent les inquiétudes de leurs membres d'autant plus qu'elles s'insèrent dans un contexte où le nombre de cas s'avère encore plus élevé que lors de la première vague. Les employés ne peuvent être exposés inutilement face à cette menace.

Cet entêtement de la Ville a assez duré !

- 30 -

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

MICHEL PLANTE
Président
ALLPPVQ
418-523-2323
president@allppvq.ca

RICHARD TUPPERT
Vice-président finances
SFMQ
418-780-8140
richard.tuppert@sfmq.qc.ca